



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

Ce numéro de février 2015 de « CFR Échos » vous présente les données les plus récentes de l'actualité qui nous concerne très directement. La CFR et ses Commissions restent fortement mobilisés sur les grands dossiers qui nous préoccupent tous :

- Le COR – Conseil d'Orientation des Retraites - semble évoluer, dans ses réflexions, vers une meilleure prise en compte de l'évolution négative du pouvoir d'achat des pensions.
- Les partenaires sociaux engagent une difficile négociation sur l'avenir des régimes AGIRC-ARRCO.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES – C.O.R.

La séance plénière du COR du 11 février a été essentiellement consacrée à l'évolution historique de la revalorisation des retraites depuis les années 1980. Le constat révèle un lien fort avec l'inflation et une baisse des rendements pour les régimes complémentaires. Une étude de l'INSEE a estimé l'effet de la revalorisation si celle-ci était faite à partir, non plus de l'évolution des prix comme cela est le cas actuellement, mais de l'évolution des salaires sur la période 2020-2060 selon la forme « prix + (salaires réels) – 1,5 ou 1,3 % » (cf. schéma de la Commission pour l'avenir des retraites en 2013). Les écarts mesurés par l'INSEE entre ces deux scénarios montrent, qu'en terme d'impact du solde financier du système de retraite sur le PIB, l'évolution de la revalorisation en 2060 « pèse » pour 0,4 point de PIB pour une revalorisation sur les salaires (cf. ci-dessus : « prix + (salaires réels) – 1,5 ou 1,3 % ») au lieu de 1,7 point pour une revalorisation sur les prix.

Le COR constate – enfin – que la revalorisation sur les prix conduit à creuser les écarts entre les pensions et les salaires ; les courbes publiées par la CFR auraient-elles eu un impact sur la réflexion engagée ?

NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO

Comme prévu, elles vont s'engager le 17 février avec de belles joutes en perspective entre les partenaires sociaux avec, notamment, à l'ordre du jour :

- les abattements qui pourraient être appliqués sur les départs anticipés (avant 64 ou 67 ans pour le taux plein),
- le relèvement de la cotisation Agirc,
- la fusion Agirc-Arrco.

La Commission « Retraite » de la CFR consacrera sa réunion du 19 février à préparer la position à prendre pour alerter nos décideurs publics de l'impact - sur les retraités - des décisions qui pourraient être arrêtées lors des négociations.

BUREAU DU CONSEIL DU 16 FÉVRIER 2015

A son ordre du jour ont été traités :

- * le retour sur l'émission du 27 janvier (cf. ci-dessus),
- * les projets du Conseil des Prélèvements Obligatoires en matière de fiscalité ; une prochaine réunion du Groupe « Fiscalité » de la CFR procèdera à leur évaluation,
- * l'audition, le 19 février, par les Sénateurs de la Commission des Affaires Sociales sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement, notamment sur son volet « gouvernance ».

LA CFR ET LES MÉDIAS

La diffusion de l'émission « Enquêtes de santé », animée par Michel Cymes et son équipe diffusée le mardi 27 janvier 2015 à 20 h 45 sur le thème principal des assurances complémentaires santé a permis de bien montrer les difficultés que rencontrent les retraités pour une couverture convenable de leurs frais de santé.

L'on a pu noter que - pour une fois - les retraités n'étaient pas désignés comme des coupables, mais plutôt comme des victimes. Les actions incessantes menées par la CFR finissent par porter leurs fruits.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

